



Formateur interne

Le formateur interne a les compétences d'effectuer des formations pour la délivrance d'une autorisation de conduite de chariots automoteurs de manutention à conducteur porté imposées par le code de travail (décret n° R4323-56). Il forme à la conduite obligatoire sur des équipements mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage comme des transpalettes ou gerbeurs accompagnant.

Ces formations « initiales adéquates » doivent être « complétées et réactualisées chaque fois que nécessaire ».

L'autorisation de conduite est obligatoire pour des chariots automoteurs porté et recommandé pour les chariots accompagnant. Elle est délivrée par le Chef d'Etablissement. L'autorisation permet de maintenir et de développer les compétences de chaque cariste. Il est particulièrement nécessaire de la réactualiser après une absence prolongée ou lorsque le travail ou le chariot à conduire a changé.

L'autorisation de conduite interne demande le suivi permanent d'un formateur interne.

Formations réalisées par des formateurs et testeurs CACES®

- Conduite sur tous types de chariots élévateurs de la recommandation CNAM, CACES® R.485 et R.489

Objectif

- Prévenir les risques et optimiser la sécurité sur le lieu de travail
- Etre capable de former des stagiaires à la conduite des chariots pour la délivrance d'une autorisation de conduite interne
- Préparer des stagiaires aux tests CACES®
- Valider la compétence des intérimaires

Nombre de participants

1-4 personnes

Validation de la formation

Attestation de formation

Formation de moniteur interne

Stages de formation de moniteur pour la délivrance de l'autorisation de conduite interne - 3 à 5 jours

Personnes concernées et prérequis

Toute personne amenée à devenir moniteur interne et à délivrer une autorisation de conduite pour chariots élévateurs

Programme (3 à 5 journées de 7 heures selon l'expérience)

Formation théorique (3 journées)

- Textes réglementaires selon la R. 485, R.489, ED6348, ED96, FAQ2011, ED766
- Connaissance des outils pédagogiques en rapport avec le besoin de la société sur les parties théoriques et pratiques (livret, logiciel, fiches de cours...)
- Mise en situation des formateurs avec les outils pédagogiques : jeux de rôle, pédagogie stagiaires, exposés

Formation pratique, test CACES® (2 journées)

- Opérations de prise de poste
- Circulation à vide ou en charge
- Prise et/ou dépose d'une charge au sol
- Stockage et/ou déstockage à tous niveaux d'un palettier
- Gérage et/ou dégérage en pile
- Chargement et/ou déchargement d'un véhicule
- Manutention de différents types de charges
- Opérations de fin de poste
- Test théorique/pratique CACES® R.485 ou R. 489, une catégorie au choix
- La formation est assurée sur nos sites ou sur site client

Certificat CACES® n° FR073547-2

